Gouvernement du Canada | Government of Canada

Merci d'avoir soumis votre rapport annuel sous la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaines d'approvisionnement.*

Remplir le questionnaire et soumettre votre rapport

La prochaine date limite de déclaration pour *La loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Loi) est le 31 mai 2026. Les réponses au questionnaire et les rapports doivent faire référence aux activités entreprises au cours de l'exercice précédent de l'entité ou institution fédérale.

Si une entité ou une institution fédérale ne sait pas si elle est tenue de produire un rapport, consultez les lignes directrices relatives à l'élaboration d'un rapport pour les entités ou les institutions fédérales.

Objet du questionnaire

Pour soumettre leur rapport annuel à Sécurité publique Canada, les entités et institutions fédérales doivent remplir le questionnaire en ligne. Le questionnaire recueille des renseignements qui répondent aux exigences de déclaration de la loi et constitue le mécanisme de soumission d'un rapport annuel à Sécurité publique Canada.

Les réponses au questionnaire sont utilisées à l'interne par Sécurité publique Canada pour suivre les soumissions et cataloguer les rapports. Les renseignements recueillis par le biais du questionnaire permettent d'effectuer des recherches dans le référentiel en ligne des rapports annuels. Sécurité publique Canada peut également utiliser les réponses au questionnaire à des fins d'analyse.

Les entités et les institutions fédérales soumises à la Loi peuvent se référer à la liste de questions et d'exemples du questionnaire lors de l'élaboration de leurs rapports annuels. L'exercice de déclaration devrait, au fil du temps, améliorer la capacité des entités et des institutions fédérales à identifier, prévenir et réduire les risques liés au travail forcé et au travail

des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Remplir le questionnaire en ligne

Le questionnaire doit être rempli à l'aide des renseignements relatifs aux activités entreprises au cours de l'exercice précédent de l'entité ou de l'institution fédérale.

Dans le cas d'un rapport conjoint, seule l'entité qui soumet le rapport doit remplir le questionnaire au nom de toutes les entités visées par le rapport. Un rapport conjoint ne doit être soumis que si les renseignements qu'il contient s'appliquent de manière générale à toutes les entités visées par le rapport.

Le questionnaire est dûment rempli si tous les champs obligatoires ont été remplis et qu'un rapport conforme à toutes les exigences suivantes a été téléchargé à la fin :

- Contient des renseignements sur chacune des exigences énoncées aux paragraphes 6 (1) et 6 (2), pour les institutions fédérales ou aux paragraphes 11 (1) et 11 (3), pour les entités ;
- Pour les entités, a reçu les approbations nécessaires et comprend l'attestation signée ;
- Pour les institutions fédérales, est soumis dans les deux langues officielles ;
- Est un fichier PDF dont la taille ne dépasse pas 100 Mo.

Sécurité publique Canada reconnaît que le questionnaire en ligne ne permet pas aux entités et aux institutions fédérales de développer leurs réponses dans le questionnaire. Les entités et les institutions fédérales sont encouragées de répondre aux questions à choix multiple au mieux de leurs capacités et de fournir des précisions et des détails supplémentaires dans les champs de texte ouverts et dans leur rapport PDF annuel, le cas échéant.

À la fin du questionnaire, les entités et les institutions fédérales doivent télécharger leur rapport annuel au format PDF et sélectionner « soumettre ». Les entités et les institutions

fédérales recevront un courriel de confirmation après la soumission et auront la possibilité de télécharger une copie de leurs réponses au questionnaire.

Exigences linguistiques

Les **entités** doivent remplir le questionnaire et soumettre le rapport PDF à la fin du questionnaire dans **l'une des deux langues officielles canadienne**. Il est toutefois recommandé que les rapports soient présentés en français et en anglais afin de rendre les rapports accessibles au grand public canadien. Les entités qui choisissent de soumettre leur rapport dans les deux langues officielles canadienne peuvent télécharger deux fichiers PDF distincts à la fin du questionnaire. Les demandes de copies traduites des rapports peuvent être adressées à l'entité responsable.

Les **institutions fédérales** peuvent remplir le questionnaire dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, mais sont tenues de soumettre la **version PDF de leur rapport en anglais et en français**, conformément à la *Loi sur les langues officielles*. À la fin du questionnaire, les institutions fédérales doivent télécharger leurs rapports en anglais et en français sous forme de fichiers PDF distincts avant de sélectionner « soumettre ».

Exigences de publication

Lorsqu'elles fournissent un rapport à Sécurité publique Canada, les entités et institutions fédérales doivent le publier à un endroit bien visible sur leur site web.

Les rapports soumis à Sécurité publique Canada seront mis à la disposition du public dans un catalogue en ligne consultable qui est mis à jour régulièrement.

Seuls les rapports en format PDF et certains renseignements soumis par le biais du questionnaire en ligne seront publiés sur le site Web de Sécurité publique Canada.

Sécurité publique Canada n'est pas responsable du contenu des rapports soumis par les

entités, qui peuvent ou non satisfaire aux normes fédérales en matière d'accessibilité et de langues officielles.

Manquement à l'obligation de déclaration

Le fait de ne pas présenter un rapport annuel conformément à la loi est considéré comme une infraction au titre du paragraphe 19(1).

Le fait de faire sciemment une déclaration fausse ou trompeuse ou de fournir des renseignements faux ou trompeurs est considéré comme une infraction au titre du paragraphe 19(2).

Toutes les infractions visées aux paragraphes 19(1) et 19(2) sont passibles d'une condamnation sommaire et d'une amende maximale de 250 000 $.

Avis de non-responsabilité concernant la gestion des données

Les réponses au questionnaire seront stockées par Sécurité publique Canada et seront éliminées conformément à la Politique sur le service et le numérique, à la *Loi sur l'accès à l'information*, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la *Loi sur la bibliothèque et les archives*. Le rapport lui-même sera ajouté à la collection de la bibliothèque de Sécurité publique Canada et sera soumis à la politique de développement de la collection de la bibliothèque de Sécurité publique Canada.

Sécurité publique Canada peut procéder à la manipulation ou à la traduction des réponses afin d'aligner les données bibliographiques du rapport sur la norme de gestion des métadonnées du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et sur les procédures de catalogage et de description de la bibliothèque de Sécurité publique Canada.

En plus des normes du SCT pour la gestion des métadonnées, la bibliothèque maintient un style de catalogage bilingue qui reflète la politique de Bibliothèque et Archives Canada sur la Directive sur la langue officielle de description (canada.ca). Plus précisément, les métadonnées sont saisies dans la langue de soumission, afin de présenter une « représentation fidèle et exacte de cette publication ».

Lorsqu'une entité soumet deux rapports, l'un en français et l'autre en anglais, ces ressources sont divisées et cataloguées séparément, les métadonnées étant saisies une fois en français et une fois en anglais, afin de refléter fidèlement le contenu de chacune d'entre elles.

Si une seule publication bilingue est soumise, toutes les métadonnées seront saisies deux fois dans la même notice, une fois en français et une fois en anglais. Dans tous les cas, l'objectif est de refléter avec précision le contenu linguistique de l'ouvrage publié dans les métadonnées elles-mêmes.

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels (c.-à-d. les renseignements de communication) sont recueillis par Qualtrics au nom de Sécurité publique Canada afin de vérifier les renseignements contenus dans les rapports présentés en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la Loi).

Ne pas fournir de renseignements personnels, tel que défini dans l'article 3 de la Loi sur la protection des renseignements personnels, dans le questionnaire ou dans les rapports annuels. « **Renseignements personnels** » est définit en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels comme étant **tout renseignement enregistré qui pourrait identifier un individu**.

Les renseignements personnels seront gérés et administrés conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à toute autre loi applicable. Sécurité publique Canada peut utiliser les renseignements personnels fournis dans les réponses au questionnaire à des fins d'élaboration de politiques, mais les renseignements peuvent également être utilisés à des fins d'enquête.

Pour de plus amples renseignements sur les pratiques de Sécurité publique Canada en matière de protection des renseignements personnels liées aux activités en ligne, veuillez consulter les lignes directrices de Sécurité publique Canada.

Vous avez droit à la protection, à l'accès et à la correction de vos renseignements personnels. Vous trouverez des instructions relatives à l'obtention d'informations sur la page Accès à l'information et protection des renseignements personnels.

Si vous avez des questions, des commentaires, des préoccupations ou des plaintes concernant le traitement de vos renseignements personnels par Sécurité publique Canada, vous pouvez les adresser à notre coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels en envoyant un courriel à l'adresse suivante : atip-aiprp@ps-

sp.gc.ca. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de Sécurité publique Canada en ce qui concerne vos préoccupations en matière de protection de vos renseignements personnels, vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada en ce qui concerne le traitement de vos renseignements personnels par l'institution.

**J'ai lu et compris les renseignements ci-dessus.* ☑

PARTIE 1

Informations de soumission

Une entité qui soumet un rapport conjoint au nom de plusieurs entités (par exemple, leurs filiales) peut remplir la **Partie 1: Renseignements de soumission** en utilisant des informations qui reflètent sa propre situation et ses propres activités. Cependant, toute information fournie dans la **Partie 2: Rapport annuel** doit refléter les activités de toutes les entités couvertes par le rapport conjoint. Dans les cas où les renseignements applicables à chaque entité diffèrent sensiblement, chaque entité doit soumette son propre rapport et remplir séparément le questionnaire en ligne.

*Ce rapport vise : (Obligatoire)

Notez : « Institution fédérale » est définie au sens de l'article 3 de la *Loi sur l'accès à l'information*.

- Une entité ●
- Une institution fédérale ○

*Indiquez le nom juridique de l’entité ou de l’institution fédérale déclarante: (Obligatoire)

Veuillez utiliser une convention alphanumérique pour le nom. Les caractères spéciaux (par exemple, des guillemets) ne sont pas permit. Évitez de vous référer à « faire affaires comme » ou « fonctionnant comme », car ceux-ci ne sont pas nécessaires et peuvent compliquer le processus.

Notez: si vous êtes une entité qui soumet un rapport conjoint, vous devrez identifier le nom de chaque entité couverte par le rapport plus loin dans le questionnaire.

EBI OPERATION INC.

Caractères restants: 982

*Année de déclaration : (Obligatoire)

Sélectionnez dans le menu déroulant l'**échéance de déclaration** applicable pour laquelle vous soumettez un rapport :

Note : ceci pourrait ne pas refléter l’année de rapport financier.

May 31, 2026

*Année financière visée par le rapport (date de début) : (Obligatoire)

Les rapports doivent couvrir les activités entreprises au cours de l'exercice précédent de l'entité ou de l'institution fédérale.

Mois	Janvier
Jour	1
Année	2025

*Année financière visée par le rapport (date de fin): (Obligatoire)

Les rapports doivent couvrir les activités entreprises au cours de l'exercice précédent de l'entité ou de l'institution fédérale.

Mois	Décembre
Jour	31
Année	2025

*S’agit-il d’une version révisée d’un rapport déjà soumis pour cette année de déclaration? (Obligatoire)

Notez: La version précédente sera supprimée en permanence et ne pourra pas être récupérée. Veuillez-vous assurer que vous avez sauvegardé tous renseignements nécessaires avant de procéder.

- [ ] Oui
- [x] Non

Numéro(s) d’entreprise (le cas échéant, procurez le numéro d’entreprise de l’entité qui remplit le questionnaire)

*S’agit-il d’un rapport conjoint? (Obligatoire)

Notez : Seule l'entité qui soumet le rapport doit remplir le questionnaire au nom de toutes les entités visées par le rapport. Une entité soumettant une déclaration conjointe au nom de plusieurs entités (par exemple, ses filiales) peut remplir la **Partie 1 : Renseignements de soumission** en utilisant des renseignements qui reflètent sa propre situation et ses propres opérations. Cependant, toute information fournie dans la **Partie 2 : Rapport annuel** doit refléter les activités de toutes les entités visées par le rapport conjoint. Dans les cas où les renseignements applicables à chaque entité diffèrent de manière significative, chaque entité doit soumettre son propre rapport et remplir le questionnaire en ligne séparément.

- [x] Oui
- [ ] Non

*Si oui, indiquez le nom légal de chaque entité visée par le présent rapport. (Obligatoire)

EBI ENVIRONNEMENT INC. EBI ÉNERGIE INC.

Caractères restants: 960

Indiquez le ou les numéros d’entreprise de chaque entité visée par le présent rapport (le cas échéant).

***L’entité est-elle également assujettie aux exigences de déclaration en vertu d’une loi sur la chaîne d’approvisionnement dans une autre administration? (Obligatoire)**

- ○ Oui
- ● Non

*Laquelle des catégories suivantes s’applique à l’entité? Sélectionnez tout ce qui s’applique. (Obligatoire)

Notez : Si aucune de ces catégories ne s'applique à votre organisation, vous n'aurez peut-être pas à produire de déclaration. Veuillez consulter les lignes directrices de Sécurité publique Canada à l'intention des entités pour confirmer vos obligations en vertu de la Loi avant de procéder avec votre soumission.

- [ ] Inscrite à une bourse de valeurs au Canada

Présence commerciale canadienne (sélectionnez tout ce qui s’applique) :

- [x] A un établissement au Canada
- [x] Y exerce des activités au Canada
- [x] A des actifs au Canada

Répond aux seuils liés à la taille (sélectionnez tous ce qui s’applique) :

- [x] A au moins 20 millions de dollars d’actifs pour au moins l’un de ses deux derniers exercices
- [x] A généré au moins 40 millions de dollars de recettes pour au moins un de ses deux derniers exercices
- [x] Emploie en moyenne au moins 250 employés pour au moins un de ses deux derniers exercices

***Dans quels secteurs ou industries l'entité exerce-t-elle ses activités? Sélectionnez tout ce qui s'applique. (Obligatoire)**

- [ ] Agriculture, foresterie, pêche et chasse
- [x] Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz
- [x] Services publics
- [ ] Construction
- [ ] Fabrication
- [ ] Commerce de gros
- [ ] Commerce de détail
- [ ] Transport et entreposage
- [ ] Industrie de l'information et industrie culturelle
- [ ] Finance et assurances
- [ ] Services immobiliers et services de location et de location à bail
- [ ] Services professionnels, scientifiques et techniques

- [ ] Gestion de sociétés et d’entreprises
- [x] Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d’assainissement
- [ ] Services d’enseignement
- [ ] Soins de santé et assistance sociale
- [ ] Arts, spectacles et loisirs
- [ ] Hébergement et services de restauration
- [ ] Autres services (sauf les administrations publiques)
- [ ] Administration publique
- [ ] Autre, veuillez préciser:

*Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz (Obligatoire)

- [x] Extraction de pétrole et de gaz
- [ ] Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l’extraction de pétrole et de gaz)
- [ ] Activités de soutien à l’extraction minière, pétrolière et gazière

*Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d’assainissement (Obligatoire)

- [ ] Services administratifs et services de soutien
- [x] Services de gestion des déchets et d'assainissement

*Dans quel pays l'entité a-t-elle son siège social ou son siège principal? (Obligatoire)

Canada

***Dans quelle province ou territoire l'entité a-t-elle son siège social ou son siège principal? (Obligatoire)**

Québec

Partie 2

Rapport annuel

Pour protéger votre vie privée, les entités déclarantes ne doivent pas fournir de renseignements personnels dans les champs de texte libre du questionnaire.

Sécurité publique Canada reconnaît que certains aspects du questionnaire en ligne peut limiter l'habileté d'une entité à élaborer sur des renseignements complexes. Les entités sont encouragées de répondre au meilleur de leurs moyens et de fournir plus de clarté et de détails dans leurs rapports annuel, au besoin.

Les informations fournies en réponse à la **Partie 2 : Rapport annuel** doivent refléter les activités de toutes les entités couvertes par le rapport soumis à la fin du questionnaire.

***Lequel des éléments suivants décrit exactement la structure de l'entité? (Obligatoire)**

- [x] Personne morale
- [ ] Fiducie
- [ ] Société de personnes
- [ ] Autre organisation non constituée en personne morale

*Lequel des suivants décrit exactement les activités de l'entité? Sélectionnez tout ce qui s'applique. (Obligatoire)

Notez : Si une organisation n'est impliquée dans aucune des activités suivantes, elle n'est peut-être pas tenue de déclarer au nom de la Loi sur les chaînes d'approvisionnement, même si elle répond à la définition d'**entité**. Les entités qui ne sont pas engagées dans ces activités mais qui souhaitent remettre un rapport pour être transparentes peuvent le faire en choisissant « Autre » ci-dessous et en décrivant davantage leurs activités dans le rapport PDF.

- [x] Production de marchandises (y compris fabrication, extraction, culture et transformation), au Canada
- [ ] Production de marchandises (y compris fabrication, extraction, culture et transformation), à l'étranger
- [ ] Importation de marchandises au Canada
- [ ] Contrôle d'une entité qui fabrique des marchandises, au Canada
- [ ] Contrôle d'une entité qui fabrique des marchandises, à l'étranger
- [ ] Contrôle d'une entité qui importe des marchandises au Canada
- [ ] Autre, veuillez préciser :

***Quelles mesures l'entité a-t-elle prises au cours du dernier exercice pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production de marchandises par l'entité — au Canada ou ailleurs — ou de leur importation au Canada ? Sélectionnez tout ce qui s'applique. (Obligatoire)**

- [ ] Activités de cartographie
- [ ] Cartographie des chaînes d'approvisionnement
- [ ] Réalisation d'une évaluation interne des risques du travail forcé et/ou du travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation
- [ ] Réalisation d'une évaluation externe des risques du travail forcé et/ou du travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation
- [ ] Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour lutter contre le travail forcé et/ou le travail des enfants
- [x] Collecte de renseignements sur le recrutement des travailleurs et mise en place de contrôles internes pour s'assurer que tous les travailleurs recrutés ont donné leur consentement
- [ ] Lutte contre les pratiques dans les activités de l'organisation et les chaînes d'approvisionnement qui peuvent causer ou contribuer au risque de travail forcé et/ou de travail des enfants
- [ ] Élaboration et mise en œuvre de politiques et de processus de diligence raisonnable pour déterminer, traiter et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation
- [ ] Réalisation d'un exercice d'établissement des priorités visant à concentrer les efforts de diligence raisonnable sur les risques les plus graves du travail forcé et du travail des enfants

- [ ] Demande aux fournisseurs d'avoir des politiques et des procédures pour déterminer et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans leurs activités et chaînes d'approvisionnement
- [x] Élaboration et mise en œuvre de politiques et de processus de protection des enfants
- [ ] Élaboration et mise en œuvre de clauses contractuelles contre le travail forcé et/ou le travail des enfants
- [x] Élaboration et mise en œuvre de normes, de codes de conduite et/ou de listes de contrôle de la conformité pour le travail forcé et/ou le travail des enfants
- [ ] Audit des fournisseurs
- [ ] Surveillance des fournisseurs
- [ ] Adoption de mesures visant à prévoir ou à coopérer en vue de remédier au travail forcé et/ou au travail des enfants
- [x] Élaboration et mise en œuvre de mécanismes de règlement des griefs pour résoudre les plaintes dans les lieux de travail
- [x] Élaboration et mise en œuvre de matériels de formation et de sensibilisation au travail forcé et/ou au travail des enfants
- [ ] Élaboration et mise en œuvre de procédures permettant de suivre les résultats obtenus dans le domaine du travail forcé et/ou du travail des enfants
- [ ] Mobilisation des partenaires de la chaîne d'approvisionnement sur le problème du travail forcé et/ou du travail des enfants
- [ ] Mobilisation de groupes de la société civile, d'experts et d'autres intervenants au sujet du travail forcé et/ou du travail des enfants
- [ ] Mobilisation directe des travailleurs et des familles susceptibles d'être touchés par le travail forcé et/ou le travail des enfants pour déterminer et traiter les risques

Renseignements non disponibles pour cette période de rapport

☐

Veuillez décrire les mesures prises par l’entité pour prévenir et réduire les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans ses chaînes d’approvisionnement (le cas échéant) (limite de 3 000 caractères).

Avis important – Vie privée

Veuillez ne pas inclure des renseignements personnels dans les champs de texte libre du questionnaire. Parmi d’autres, les renseignements personnels peuvent inclure des adresses, des numéros de téléphone, des adresses courriel, des adresses IP, des numéros d’assurance sociale ou d’autres identifiants personnels.

E.B.I. Capital exerce ses activités dans le respect des exigences éthiques et légales applicables et valorise une conduite similaire de la part de ses partenaires d’affaires. Au cours de notre dernier exercice financier, nous avons pris les mesures suivantes pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités commerciales et nos chaînes d’approvisionnement : • nous avons une chaîne d’approvisionnement intégrée et, lorsque nous recourons à des fournisseurs externes, nous privilégions des fournisseurs avec lesquels nous entretenons des relations d’affaires à long terme, notamment des fournisseurs établis au Canada; • nous avons maintenu des mécanismes internes permettant aux employés de signaler, de façon confidentielle et sans représailles, tout manquement soupçonné à nos exigences éthiques ou à la loi, y compris toute préoccupation liée au travail forcé ou au travail des enfants, et, dans un milieu syndiqué, ces enjeux peuvent également être soulevés et traités selon les mécanismes prévus à la convention collective, incluant le processus de règlement des griefs, le cas échéant; • nous avons maintenu et diffusé en interne une politique de prévention du harcèlement psychologique, sexuel et de la violence en milieu de travail, et dispensé des activités de sensibilisation et, lorsque requis, des formations à ce sujet; • nous avons appliqué des contrôles liés à l’embauche et à la gestion du personnel afin de nous assurer que l’emploi est volontaire et conforme aux exigences légales applicables, incluant les exigences relatives aux travailleurs mineurs lorsque permis; et • nous avons maintenu des exigences de qualifications, permis ou certifications pour les fonctions qui le requièrent (par exemple, certaines fonctions de conduite ou d’ingénierie).

Caractères restants: 1161

*L’entité a-t-elle actuellement des politiques et des processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et/ou de travail des enfants? (Obligatoire)

- [ ] Oui
- [x] Non

*L’entité a-t-elle déterminé des éléments de ses activités et de ses chaînes d’approvisionnement qui comportent un risque de travail forcé ou de travail des enfants? (Obligatoire)

Notez : Les entités doivent **indiquer si elles ont considéré les façons dont leurs activités et leurs chaînes d’approvisionnement pourraient être liées (directement ou indirectement) aux travail forcé ou au travail des enfants, réel ou potentiel**. Déterminer les parties des activités ou des chaînes d’approvisionnement qui portent un risque aux entités indique pas que le travail forcé ou le travail des enfants était ou demeure présent.

- [ ] Oui, nous avons déterminé les parties de nos activités et/ou de nos chaînes d’approvisionnement qui portent des risques au meilleur de nos connaissances et nous continuerons de déterminer de nouveaux risques.
- [ ] Oui, nous avons commencé le processus de détermination des parties de nos activités et/ou de nos chaînes d’approvisionnement qui portent des risques, mais il y a encore des lacunes dans nos évaluations.
- [x] Non, nous n’avons pas commencé le processus de détermination des parties de nos activités et/ou de nos chaînes d’approvisionnement qui portent des risques de travail forcé ou de travail des enfants.

***L'entité a-t-elle déterminé les risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement dans l'un des secteurs et industries suivants? Sélectionnez tout ce qui s'applique. (Obligatoire)**

- [ ] Agriculture, foresterie, pêche et chasse
- [ ] Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz
- [ ] Services publics
- [ ] Construction
- [ ] Fabrication
- [ ] Commerce de gros
- [ ] Commerce de détail
- [ ] Transport et entreposage
- [ ] Industrie de l'information et industrie culturelle
- [ ] Finance et assurances
- [ ] Services immobiliers et services de location et de location à bail

- [ ] Services professionnels, scientifiques et techniques
- [ ] Gestion de sociétés et d’entreprises
- [ ] Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d’assainissement
- [ ] Services d’enseignement
- [ ] Soins de santé et assistance sociale
- [ ] Arts, spectacles et loisirs
- [ ] Hébergement et services de restauration
- [ ] Autres services (sauf les administrations publiques)
- [ ] Administration publique
- [x] Aucune de ces réponses
- [ ] Autre, veuillez préciser:

Veuillez fournir des détails sur les éléments des activités et des chaînes d'approvisionnement que l'entité a identifié comportant un risque de travail forcé ou de travail des enfants, et décrire les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque (le cas échéant) (limite de 3 000 caractères).

Avis important – Vie privée

Veuillez ne pas inclure des renseignements personnels dans les champs de texte libre du questionnaire. Parmi d'autres, les renseignements personnels peuvent inclure des adresses, des numéros de téléphone, des adresses courriel, des adresses IP, des numéros d'assurance sociale ou d'autres identifiants personnels.

Bien que notre processus formel d'évaluation des risques de travail forcé et de travail des enfants ne soit pas encore entamé, nous estimons que, de par la nature même de nos produits et services offerts, les risques de violations en matière de droits de la personne par nos fournisseurs directs sont relativement faibles étant donné qu'ils sont en quasi-totalité situés en Amérique du Nord. Nous n'avons jusqu'à présent pris aucune mesure de remédiation quant au recours au travail forcé et au travail des enfants ou la perte de revenus de familles vulnérables, étant donné qu'aucun cas d'abus de cette nature n'a été porté à notre attention. Durant l'exercice, aucune instance de travail forcé ou de travail des enfants n'a été portée à la connaissance de la Société dans sa chaîne d'approvisionnement. Dans l'éventualité où de tels abus seraient portés à notre attention, que ce soit par le biais de nos mécanismes internes ou autrement, nous prendrons ces dénonciations au sérieux, examinerons la situation et prendrons les mesures appropriées selon les circonstances.

Caractères restants: 1927

***L’entité a-t-elle pris des mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d’approvisionnement? (Obligatoire)**

- ○ Oui, nous avons pris des mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants
- ○ Non, nous n’avons pas pris des mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants
- ● Sans objet, nous n’avons identifié aucun travail forcé ou travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d’approvisionnement.

***L’entité a-t-elle pris des mesures pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par une mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d’approvisionnement? (Obligatoire)**

- ○ Oui
- ○ Non
- ● Sans objet, nous avons déterminé aucune perte de revenu pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d’approvisionnement.

***L’entité offre-t-elle actuellement une formation aux employés sur le travail forcé et/ou le travail des enfants? (Obligatoire)**

- Oui ○
- Non ●

***L’entité a-t-elle actuellement des politiques et des procédures pour évaluer son efficacité à s’assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d’approvisionnement? (Obligatoire)**

- Oui ○
- Non ●

***Avis important – Vie privée**

Avant de téléverser un rapport annuel, les entités et les institutions fédérales doivent s'assurer que le PDF **n'inclus pas de renseignements personnels** car ceci pourrait empêcher sa publication dans le registre en ligne et requérir une deuxième remise. Parmi d'autres, les renseignements personnels peuvent inclure des adresses, des numéros de téléphone, des adresses courriel, des adresses IP, des numéros d'assurance sociale ou d'autres identifiants personnels.

***Téléverser le rapport (Obligatoire) (limite de 100 Mo): (Obligatoire)**

Soumettre votre rapport, qui inclut l'attestation signée, en format PDF

EBI rapport sur le travail forcé et le travail des enfants.pdf

0.6 MB

application/pdf

Téléverser le rapport dans la deuxième langue officielle du Canada (le cas échéant) (limite de 100 Mo):

Soumettre votre rapport, qui inclut l'attestation signée, en format PDF

Déposez des fichiers ou cliquez ici pour téléverser

* Je confirme que le rapport ci-joint est approuvé et attesté, comme l'exigent les paragraphes 11(4) et 11(5) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*.

*Veuillez indiquer le nom, le titre et l'adresse électronique de la personne autorisée à remplir le questionnaire. (Obligatoire)

(Remarque : Sécurité publique Canada peut utiliser les coordonnées fournies s'il a besoin de renseignements supplémentaires concernant le document soumis. Les renseignements seront utilisés conformément à l'énoncé de confidentialité.)

Nom:

Nicolas Perrino

Titre:

Directeur - Affaires juridiques et affaires publiques

Addresse électronique:

nperrino@ebiqc.com

*Souhaitez-vous soumettre vos réponses à ce questionnaire? (Si vous souhaitez modifier vos réponses, veuillez cliquer sur le bouton "Précédent".) (Obligatoire)

Oui

Exécuté par Qualtrics